



REGLEMENT

CONCOURS CHOREGRAPHIQUE

PRIX VISAGES DU MONDE 2022

Depuis de nombreuses années, la ville de Cergy est connue et reconnue pour son vivier de jeunes talents dans le domaine de la danse.

Nombre de danseurs Cergyssois connaissent aujourd'hui une brillante carrière au niveau mondial. C'est le cas par exemple de Philippe « Physs » ALMEIDA, de Sébastien LEFRANCOIS avec sa Compagnie Trafic de Style, de GATOR ou encore de Yaman OKUR.

Le Centre de Formation Danse (CFD), basé à Visages du monde, a été créé en 2009 pour répondre à la forte demande de professionnalisation de la part des danseurs du territoire. Il bénéficie aujourd'hui d'une large reconnaissance grâce à la qualité de son enseignement et aux talents qui en ont bénéficié. Parallèlement, l'équipement Visages du Monde vise à porter une programmation forte et plurielle centrée sur les cultures nouvelles et l'innovation avec une forte dominante autour de la danse. A travers ses actions, la diffusion de spectacle, l'invitation d'artiste en résidences et la médiation culturelle, Visages du monde a pour objectifs d'être un lieu de création et de soutenir les artistes et porteurs de projets artistiques, tout en étant un lieu ressource pour les talents d'aujourd'hui et de demain.

Le concours chorégraphique/Prix Visages du monde s'inscrit au sein d'un évènement plus global: les rencontres chorégraphiques du CFD (3ème édition). L'objectif de celles-ci est de réunir, le temps d'une journée, une communauté de danseurs en voie de professionnalisation ou grands amateurs dans le but de créer des connexions entre les différentes disciplines, favoriser les échanges et les découvertes entre les artistes. Ces rencontres constituent également un tremplin, une occasion pour les participants d'enrichir leur expérience scénique et d'étendre leur réseau de diffusion.

Le concours chorégraphique se déroulera :

le samedi 12 février 2022 à partir de 19h30

**à Visages du monde
10 place du Nautilus
95800 CERGY**

ARTICLE 1 – CATEGORIES ET CRITERES

3 Catégories :

- Interschool : groupe de 6 danseurs constitué par une école, un centre de formation ou un conservatoire avec des danseurs de 15 ans ou plus.
- Jeunes talents : Duo ou trio formés par des danseurs âgés de 15 ans ou plus (Les solos ne sont pas acceptés).
- Jeunes talents : Groupe entre 4 et 8 danseurs maximum âgés de 15 ans ou plus.

Un même danseur peut se présenter dans différentes chorégraphies.

Critères :

Les candidats devront présenter une chorégraphie avec libre choix du propos, du costume, de la mise en scène et de la musique.

La chorégraphie présentée devra durer :

- Interschool : entre 5'00 et 7'00 maximum
- Duo : entre 2'30 et 3'30 maximum
- Trio : entre 2'30 et 4'30 maximum
- Groupe : entre 3'00 et 8'00 maximum

Toute durée non conforme sera sanctionnée.

ARTICLE 2 - LES PRIX VISAGES DU MONDE

3 prix seront attribués à l'issue du concours :

- **Le prix Visages du monde catégorie Interschool d'une valeur de 500 euros** sera remis à l'école gagnante sous forme de virement bancaire de la part de la ville de Cergy.
- **Le prix Visages du monde catégorie Jeunes Talents « Duo ou Trio » d'une valeur de 500 euros** sera remis au(x) chorégraphe(s) ou danseur(s) gagnant(s) sous forme de virement bancaire de la part de la ville de Cergy.
- **Le prix Visages du monde catégorie Jeunes Talents « Groupe » d'une valeur de 1000 euros** sera remis au(x) chorégraphe(s) ou danseur(s) gagnant(s) sous forme de virement bancaire de la part de la ville de Cergy.

ARTICLE 3 - MODALITE D'INSCRIPTION

La participation au concours est gratuite et se fait en plusieurs étapes :

- 1. Pré-inscription :

Constitution du dossier de préinscription :

- Fiche de pré-inscription (ci-jointe ou à télécharger sur <https://www.cergy.fr/notre-ville/lieux-cles/culture-patrimoine/centre-de-formation-danse/>)
- Vidéo de démonstration (elle doit être représentative du travail du chorégraphe ou des danseurs qui participeront)

Dossier à transmettre **via wetransfer à l'adresse suivante : cfid@cergy.fr**

Date limite d'envoi du dossier : dimanche 12 décembre 2021

- 2. Sélection :

Le nombre de participants au concours est limité et se fait donc sur sélection de dossier.

Celle-ci aura lieu la semaine du 13 décembre 2021 et les réponses aux candidats retenus seront envoyées avant le 18 décembre 2021.

- 3. Envoi dossier :

Pour les candidats sélectionnés, le dossier composé de :

- la fiche d'information (création/groupe/etc...) (envoyée après la sélection)

-la bande son, à **transmettre avant le 24 janvier 2022 par mail via wetransfer à l'attention de cfd@cergy.fr**

ARTICLE 4 - JURY

Le jury de pré-sélection sera composé des professeurs du CFD, du programmateur danse de Visages du monde ainsi que de deux autres personnes de l'équipe CFD/Visages du monde.

Le 12 février, le Jury sera composé de professionnels de la danse : chorégraphes, professeurs et danseurs renommés.

Pour la notation, seront pris en compte :

- la cohérence de la création avec le propos,
- le niveau technique et artistique / précision des ensembles,
- la musicalité,
- l'interprétation,
- l'utilisation de l'espace,
- l'originalité.

Les décisions du jury ne pourront être remises en cause à l'issue du concours. Des appréciations pourront être données aux candidats demandeurs.

ARTICLE 5 - MUSIQUE, COSTUMES et ACCESSOIRES

Rappel : La bande son devra être envoyées en même temps que la fiche d'information **via wetransfer à destination de cfd@cergy.fr avant le 24 janvier 2022.**

Le référent de chaque groupe devra également se munir de la bande son sur clé USB le jour des Rencontres.

Le choix des tenues est libre.

Les accessoires ou décors sont autorisés à condition qu'ils servent le propos chorégraphique, qu'ils soient ignifugés et qu'ils pèsent moins de 8 Kg. Ils devront être installés et enlevés du plateau par les candidats.

Les produits de type peinture ou corps gras pouvant se répandre sur le sol sont interdits.

Aucun accessoire ne sera disponible sur place.

Pour information :

Dimension de la scène : Largeur 10M X Profondeur 6,5M

Elle dispose de coulisses (3 rues).

Le fond sera gris.

Aucun passage possible derrière le rideau de fond de scène (accès à la scène par côté jardin).

Seul le référent (ou chorégraphe) est accepté en coulisses.

ARTICLE 6 - PRISE DE VUE ET DROITS A L'IMAGE

Les photos et/ou enregistrements vidéos sont formellement interdits durant le concours. Les prises de vue seront assurées par Visages du monde.

Les participants au concours pourront être photographiés et filmés à des fins d'archives, de promotion des activités de Visages du Monde et du Centre de Formation Danse notamment via le site internet de la ville de Cergy, les réseaux sociaux de Visages du Monde et du CFD et d'éventuels supports de promotion imprimés (brochure, flyers), exposition presse ou toute autre forme de communication. Conformément à la réglementation sur les droits à l'image, les participants s'engagent à signer une autorisation de droits à l'image incluse dans la fiche d'information.

INFORMATIONS DIVERSES :

Les répétitions se dérouleront l'après-midi même du concours. (Horaires communiqués ultérieurement).

Les participants au concours chorégraphique ne pourront assister aux passages des autres candidats dans la salle de spectacle.

Pass sanitaire : Si les mesures liées au pass sanitaire sont toujours en vigueur à la date du concours chorégraphique, celui-ci sera exigé pour accéder au bâtiment.

CONTACTS :

cfd@cergy.fr